



Communiqué de Presse

9 Février 2007

UNE ETAPE DE PLUS POUR L'AVANCEE DU LYON-TURIN

Le Comité pour la Transalpine prend acte avec satisfaction de la décision du 2 février 2007 du Ministre des Transports, et de l'Equipement validant les phases prioritaires de réalisation de la nouvelle voie ferroviaire entre Lyon et la vallée de la Maurienne.

Il est rappelé à cette occasion que la liaison transalpine est un projet à dominante FRET, inégalé dans ses ambitions de soulager l'ensemble du massif alpin des conséquences d'un trafic routier en forte croissance dans tout le sud de l'Europe, de l'Espagne à la Slovénie. Le profil à faible pente retenu tout au long du parcours permettra aux trains de fret d'améliorer leur compétitivité et de reconquérir des parts de marché (celle du rail est tombée, entre la France et l'Italie, de 39 à 14% en vingt ans).

Cette décision consolide la cohérence du projet en :

- fixant un planning de réalisation des voies d'accès côté français permettant de démarrer en 2020 l'exploitation du tunnel international dans des conditions réalistes,
- apportant une réponse conforme à la mise en place d'un réseau transeuropéen de transport, co-financé par l'Union européenne.

D'autre part, il est à souligner que le ministre a approuvé une solution ayant fait l'objet d'une large concertation et qui est soutenue par l'ensemble des territoires concernés par ce projet fédérateur.

L'élaboration du plan de financement entre les différents intervenants – Europe, Etat, collectivités territoriales- peut se poursuivre sur des bases concrètes. Aussi, le Comité pour la Transalpine est confiant dans l'aboutissement rapide de cette nouvelle mission confiée à cet effet à Monsieur Patrice Raulin, Ingénieur général des Ponts & Chaussées.

Pour tous renseignements complémentaires :

Comité pour la Transalpine : www.transalpine.com
info@transalpine.com
Tél. +33 (0)4 72 59 51 57